

Retards de paiement des entreprises en France au 1^{er} semestre 2024 FOCUS – Analyse des délais de paiement dans le secteur public

Les retards de paiement des entreprises au plus haut depuis la fin du Covid La situation se tend particulièrement pour les plus petits acteurs

Paris, le 18 septembre 2024 | Le groupe Altares, expert de la data d'entreprise dévoile aujourd'hui le panorama des retards de paiement des entreprises de la France dans l'Europe au 1^e semestre 2024. Pour la première fois, Altares livre un décryptage des délais de paiement observés dans le secteur public et le secteur privé.

- Les retards de paiement des entreprises françaises s'allongent (12,9 jours ; quasi +1 jour sur un an)
- Moins d'une entreprise française sur deux paye ses fournisseurs à l'heure (48,7 %)
- Les délais dans le privé atteignent 12,5 jours et restent au-delà des 13 jours dans le public
- La situation se dégrade particulièrement pour les petits entrepreneurs individuels (plus de 13 jours)
- Dans le public, hôpitaux (20,6 j) et services déconcentrés de l'Etat (19,9 j) sont les lanternes rouges
- A l'échelle Europe, le Royaume-Uni (12,2 j) fait désormais mieux que la France

Thierry Millon, directeur des études Altares : « Dans une conjoncture qui souffle le chaud et le froid, l'incertitude gagne du terrain et pèse sur la dynamique des affaires et les trésoreries des entreprises en cette rentrée. Un contexte propice au recours accru au crédit fournisseur en complément voire en substitution du crédit bancaire. Mais cette approche, qui implique un allongement des délais de paiement, prive fournisseurs ou sous-traitants de l'indispensable cash pour investir et parfois pour simplement tenir.

Moins d'une organisation française sur deux (48,7%) paye ses fournisseurs à l'heure et c'est à peine mieux en Europe (50,5%). Une performance très insuffisante et régulièrement pointée du doigt que les initiatives européennes ou françaises ne permettent pas pour le moment d'améliorer.

La question des délais de paiement empoisonne les relations entre entreprises mais aussi avec les acteurs publics.

Dans la fonction publique de santé (hôpitaux), l'administration de l'état, les métropoles ou encore les régions, les délais dépassent parfois les 20 jours. »

Dans le public, Hôpitaux et services administratifs de l'Etat lanternes rouges ; Collèges & lycées, EHPAD et communes meilleurs élèves

A l'échelle de l'ensemble du secteur public, les délais de paiement s'améliorent sur le 2^e trimestre 2024 pour retrouver en juin un niveau stable par rapport au S1 2023 à **13,3 jours**. Un chiffre qui masque néanmoins de très importantes disparités selon les services et échelons territoriaux.

Dans les **collectivités territoriales** (retard moyen de 12,7 jours au T2 2024 ; en légère baisse sur un an), on observe des délais moyens de **12,7 jours pour les communes ; 19,7 jours pour les départements** et plus de **23 jours pour les régions**.

A l'échelle des **établissements publics administratifs** (délai moyen de 15,1 jours ; en baisse sur un an), on enregistre au T2 2024 des retards de **14,2 jours pour les communautés de commune, 18,3 jours pour les communautés d'agglomération** et **plus de 20 jours pour les métropoles**.

Dans l'**enseignement**, le retard moyen se stabilise sous 12 jours (**11,4 jours**) pour les **établissements publics locaux d'enseignement (collèges et lycées)**. A échelle des **établissements publics nationaux à caractère scientifique, culturel et professionnels (universités)**, il dépasse le seuil des 15 jours (**15,3 jours**) en dépit d'une amélioration sensible sur un an.

Le retard dépasse tout juste 16 jours (**16,1 j**) dans les **EPIC** (établissements publics à caractère industriel ou commercial) et approche **20 jours** pour l'**administration de l'état** (principalement les services déconcentrés de l'Etat).

Enfin, dans la santé, les comportements de paiement se sont dégradés très sensiblement à partir de fin 2023. Les **hôpitaux** présentent un retard moyen supérieur à 20 jours (**20,6 j**). Les **établissements publics locaux sociaux et médico-sociaux (Maisons de retraite, Ehpad)** contiennent leur retard moyen proche de 12 jours (**12,2 jours**).

Dans le secteur privé, les entrepreneurs individuels sous tension

En moyenne globale, le **secteur privé** accuse une augmentation du retard moyen de près d'une journée sur un an et affiche désormais 12,5 jours.

Les **entrepreneurs individuels** présentent la dégradation la plus remarquable. Ces structures, encore 'meilleures élèves' il y a un an avec 8,5 jours de retard, sont désormais les plus retardataires avec 13,4 jours en moyenne. Soit un dérapage de près de 5 jours en à peine plus d'un an.

Pour les **sociétés commerciales**, l'allongement des délais est bien moins rapide et s'affiche à **12,5 jours**, légèrement sous la moyenne nationale de 12,9 jours.

Les comportements de paiement des **associations loi 1901** sont plutôt stables avec des retards légèrement supérieurs à 11 jours. Quant aux **sociétés civiles professionnelles (activités juridiques ou médicales essentiellement)**, le décalage de paiement se maintient sous 10 jours.

L'immobilier affiche les retards les plus longs tandis que la manufacture et la construction sont les plus vertueuses.

▪ [AU-DELA DE 20 JOURS DE RETARD]

La crise de l'**immobilier** entraîne une envolée des défaillances mais aussi des retards de paiement. La **promotion immobilière**, qui concentre traditionnellement les retards les plus élevés, approche le seuil des **27 jours**. Pour les **agences immobilières**, on parle désormais de **22 jours**.

Dans les métiers de la **communication**, les retards restent importants. C'est notamment le cas pour les services **d'information** (agences de presse) qui dérapent à près de **23 jours** en fin de semestre et des activités de **films et son** (production de films, enregistrement etc.) où l'on approche des **20 jours** sur le 2^e trimestre.

Le **secteur des coiffeurs et soins de beauté** est également au-dessus de **21 jours** de retard, un délai qui reste globalement stable sur un an.

▪ [ENTRE 15 ET 20 JOURS]

Entre 15 et 20 jours de retard, figurent le **commerce de gros (B2B) de textile & habillement**, les activités de **logiciels, transport, voyage, nettoyage de bâtiments**, la **restauration** ou les activités **culturelles ou sportives**.

▪ [SOUS LE SEUIL DES 10 JOURS]

A l'inverse, la **manufacture** présente des comportements plus vertueux. Les retards de paiement sont inférieurs à 10 jours dans les activités de **réparation industrielle, caoutchouc-plastique, métallurgie-mécanique** ou encore **matériaux de construction**.

La **construction** figure encore dans le top 5 des secteurs où les retards sont les plus faibles. Les délais observés dans le **bâtiment** restent sous le seuil des 10 jours.

Les retards sont également contenus sous 10 jours dans le **commerce de détail** pour les **magasins multi-rayons**, le **bricolage** et **l'équipement du foyer**.

Les petites entreprises en panne de trésorerie ; les plus grandes concentrent les retards les plus longs mais améliorent leurs pratiques.

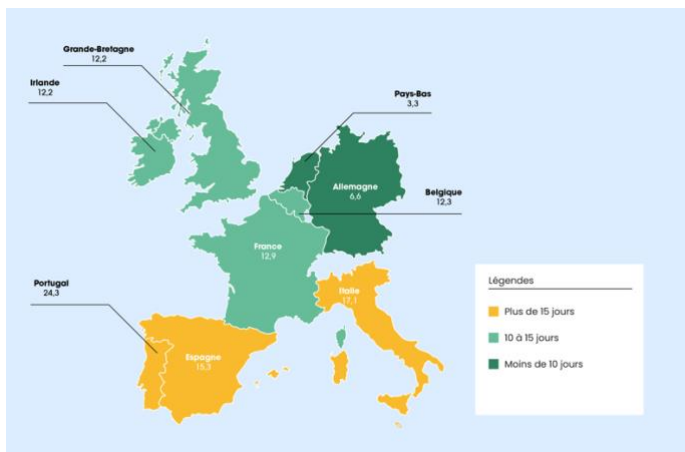
Traditionnellement, les TPE françaises présentent des retards de paiement peu importants et homogènes. Mais depuis un peu plus d'un an, un clivage se dessine. Depuis le printemps 2023, la situation se tend fortement pour les **entreprises de moins de 3 salariés**. Début 2023, elles présentaient encore des délais sous le seuil des 12 jours. Mais depuis, les délais ne cessent de s'allonger pour atteindre **14 jours à l'issue du S1 2024**.

Les structures de **4 à 49 salariés** parviennent à contenir leurs retards sous la barre des 12 jours en dépit de tensions en fin de semestre.

Les **PME de 50 à 199 salariés** stabilisent les délais sous la moyenne globale (12,7 jours). Les structures de **200 à 999 salariés** repassent nettement sous le seuil des 15 jours mais présentent des retards (14,5 j) encore bien supérieurs à la moyenne.

Au-delà de 1000 salariés, les comportements de paiement s'améliorent très sensiblement sur le 2^e trimestre (-1 jour) mais le retard moyen demeure très élevé (17,8 jours).

La France se rapproche de la moyenne européenne de 13,5 jours



La crise sanitaire avait porté les retards de paiement en France comme en Europe au-delà de 14 jours. La situation s'était ensuite progressivement détendue. En 2022 et 2023, les retards moyens retombaient à 12 jours pour la France et 13 jours pour l'Europe.

Mais depuis l'été 2023, **les comportements de paiement se dégradent plus vite en France qu'en Europe**. A l'issue du S1 2024, les retards s'allongent de 0,6 j pour la France contre 0,2 j à échelle Europe.

Pays-Bas et Allemagne, tandem des bons élèves

Les **Pays-Bas** accentuent leur leadership avec désormais à peine plus de 3 jours de retard (**3,3 jours**). Plus de 80% des entreprises néerlandaises payent leurs fournisseurs à l'heure. **L'Allemagne** conserve son fauteuil de challenger mais les conditions de paiement se tendent et la part des très bons payeurs est ramenée à 60% pour un retard moyen de 6,6 jours.

Derrière la Belgique, l'Irlande et désormais le Royaume-Uni, la France ferme le peloton des élèves moyens

La France ferme la marche d'un groupe aux performances moyennes aux côtés de la **Belgique** (12,3 jours), **l'Irlande** et le **Royaume-Uni** (12,2 jours). Si la moitié des entreprises belges décalent leurs règlements de 1 à 30 jours, leurs homologues britanniques sont bien plus vertueuses. Ces dernières s'inscrivent dans une amélioration constante de leurs comportements de paiement depuis plusieurs années. Elles étaient moins de quatre sur dix à respecter les dates d'échéances au printemps 2022 ; elles sont près de six sur dix (57%) désormais.

Les comportements se dégradent dans les pays du Sud

Les trois pays du sud – **Italie, Portugal et Espagne** - accusent une dégradation de leurs conditions de paiement. L'Espagne repasse au-dessus de 15 jours de retard (15,3 j), l'Italie franchit la barre des 17 jours (17,1 j) et le Portugal retrouve un retard moyen de plus de 24 jours (24,3 j).

Thierry Millon conclut : « *Les retards de paiement fragilisent sévèrement les trésoreries des entreprises. Le rapport 2023 de l'Observatoire des délais de paiement évalue à 15 milliards d'euros le montant de trésorerie qui pourrait être transféré aux TPME en l'absence de retards de paiement. Chaque jour de retard représente une somme colossale qu'il faut financer. Parfois*

impossible à couvrir, ce besoin de financement peut précipiter le créancier vers la défaillance. Des travaux de recherche¹ ont montré que l'existence de retards de règlement des clients augmente la probabilité de défaillance du fournisseur de 25 % et même 40 % lorsque les retards sont supérieurs à 30 jours. La lutte contre les retards de paiement demeure donc un enjeu essentiel de compétitivité et de survie pour les entreprises. Les textes plafonnent les délais à 60 jours dans le privé, à 30 jours pour les collectivités locales et l'État, et à 50 jours pour les établissements hospitaliers. Des plafonds trop souvent dépassés notamment faute d'une bonne organisation de la chaîne de facturation ou de paiement mais aussi du fait de délais cachés ou de désaccords sur la date de commencement du délai. Depuis ce printemps, les délais de paiement de certaines collectivités sont disponibles en open data². Une démarche visant à apaiser les relations d'affaires et éclairer les décisions. Connaître les habitudes de paiement de son client qu'il soit public ou privé, français ou international, comme le propose Altares au travers de la plateforme collaborative internationale DunTrade®, est en effet essentiel pour gérer sa prise de risque et piloter son cash. »

Note méthodologique : la mesure des retards de paiement par Altares

Altares et les membres du réseau mondial Dun & Bradstreet ont initié un **programme exclusif de collecte et d'analyse des retards de paiement des clients**. Depuis près de 50 ans aux États-Unis et 40 ans en France et en Europe, le programme DunTrade® s'alimente des **informations provenant directement de la comptabilité client de 15 000 sociétés participantes**.

Il s'appuie sur une **observation factuelle de la réalité des paiements par une analyse en permanence des retards de paiement par rapport aux conditions contractuelles**. Le **périmètre international** compte plus de **670 millions d'expériences commerciales réelles par an** (relations fournisseur client). **En France**, chaque année, plus de **30 millions d'expériences commerciales sont analysées** couvrant ainsi les comportements de paiement de plus de **2,2 millions d'entreprises**.

À propos d'Altares - www.altares.com - <http://blog.altares.com/>

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème. Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées. Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 550 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

Contacts Presse

Altares

Thierry Millon – Directeur des études Altares

thierry.millon@altares.com

Agence CorioLink

Urielle Dutartre

urielle.dutartre@coriolink.com | 06 62 82 71 62

Loréane Cabezuelo

Loreane.cabezuelo@coriolink.com | 07 86 80 45 26

¹ Les retards de paiement des clients impactent-ils la probabilité de défaillance des entreprises ? [Banque de France](#)

² Délais de paiement 2023 des collectivités territoriales (> 3500 hab.) – [DGFIP](#)